Quelques règles de civisme à respecter pour mieux vivre ensemble !

◊ Plusieurs administrés nous ont signalé que des propriétaires promenaient leurs chiens, non tenus en laisse, sur la voie publique. Certains animaux se sont même introduits dans des propriétés privées et y ont causé des petits désagréments. La loi n° 83-629, du 12 juillet 1983, stipule notamment que ***"dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse"***. Enfin, n'oubliez pas d'avoir toujours avec vous un sac en plastique pour ramasser ses déjections. Marcher sur des trottoirs souillés est extrêmement désagréable.

◊ Avec le beau temps qui revient, vous reprenez vos activités de jardinage. Nous vous rappelons qu'un arrêté municipal fixe les heures d'utilisation des appareils électriques ou thermiques *(tondeuses, tronçonneuses, ponceuses etc.)* ***Lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredi de 7h à 19h, samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h30, dimanches et jours fériés de 10h à 12h***.

◊ Enfin, pour évacuer tous vos déchets, n'oubliez pas que la déchetterie d'Ecuelles est ouverte, en été, *du 1er avril au 31 octobre,* du lundi au vendredi, de 15h à 19h, le samedi, de 10h à 19h, et le dimanche, de 10h à 13h.

Participez au nettoyage de la forêt de FONTAINEBLEAU !

Le prochain ramassage éco-citoyen de déchets en forêt de Fontainebleau, organisé par le collectif ***"Une petite marche pour une grande démarche"*** aura lieu le dimanche, 12 mai 2017, à 14h. Le rendez-vous est fixé à proximité du Monument aux Morts de FONTAINEBLEAU, à l'intersection des routes Louis Philippe et Léopold, non loin du Collège Inter et de l'Hôpital. Pensez à prendre une paire de gants et des sacs poubelles. Les pinces sont fournies. Vous pouvez également apportez à boire et à manger pour partager un moment de convivialité à la fin de l'événement ! N'hésitez pas à consulter la page Facebook de l'évènement à l'adresse ***www.facebook.com/events/632262003630846/*** ou le site ***http://www.unepetitemarche.jimdo.com***

Le bilan de la collecte des textiles.

Depuis que le SMICTOM de la Région de FONTAINEBLEAU a repris la gestion de la collecte des textiles, le syndicat se réjouit d'une augmentation des textiles collectés de l'ordre de 45% entre 2010 et 2016. Ceci démontre toujours l'intérêt des habitants pour cette filière de reprise.

En 2016, ce sont 179,75 tonnes de textiles qui ont été collectées et détournées des ordures ménagères, soit un ratio de collecte de 2,12 kg par habitant et par an. Pour information, les bornes les plus proches de notre commune *(EPISY/MONTARLOT et VILLEMER)* ont collecté respectivement 3 020 kg et 2 300 kg, soit des ratios de 3,78 kg/hab. et 3,19 kg/hab., pour un potentiel collectable de 6 kg/hab. et par an.

Depuis juin 2016, le SMICTOM a signé une convention de collecte des textiles avec l'association d'insertion TISSECO solidaire. Cette association avait déjà quelques bornes implantées sur le territoire et des conventions passées avec les mairies. Le SMICTOM a repris en charge la gestion de ces bornes.

Une marge de progression de collecte est encore possible. C'est pourquoi nous vous invitons à déposer vos vêtements inutilisés dans les bornes prévues à cet effet. Ils pourront ainsi être recyclés.

Sapeur-pompier ... Pourquoi pas vous ?

L'engagement citoyen est le socle de l'organisation des secours en France. Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous. Savez-vous que les **245 800 pompiers assurent, en France, un départ toutes les 7,4 secondes ?** Qui sont-ils ? 80 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires, femmes et hommes, en ville ou à la campagne, qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps au service de leur communauté. Alors, pourquoi pas vous ? Plus de renseignements sur ***http://www.sdis77.fr/*** Venez les rejoindre !

VILLECERF INFOS

Consultez notre site Internet
http://www.villecerf.fr

N° 21 - Avril 2017

Édito du Maire

Le 27 mars dernier, le Conseil municipal a voté le budget 2017 de la commune. L'étude des comptes 2016 a montré que nous sommes parvenus, comme nous nous y étions engagés, à améliorer notre capacité d'autofinancement, tout en dégageant un excédent de 73 220,10 € en fonctionnement. Je tiens à remercier tous les élus qui ont agi pour gérer les finances communales au plus près de l'intérêt général dans un contexte de réduction des dotations et d'augmentation des charges.

En 2017, nous montrerons la même discipline tout en marquant, pour la première fois, depuis 2008, une pause fiscale sur les trois taxes. Dans ces temps difficiles pour tout le monde, et dans la mesure où nos efforts nous le permettaient, cette décision nous paraissait importante et juste.

Ayant réalisé la vente de l'un des terrains appartenant à la commune, le produit sera affecté principalement à l'étude et à la mise aux normes, route de Lorrez, d'un trottoir en améliorant la gestion des eaux pluviales sur celui-ci.

Nous continuerons, enfin, à faire réaliser de nombreux travaux, en régie, par notre équipe technique, ce qui nous permettra, comme en 2016, de réaliser de substantielles économies tout en répondant aux besoins de la commune.

François DEYSSON

Sur votre agenda

- ***dimanche 23 avril***, de **8h à 19h**, salle du Conseil municipal : 1er tour de l'élection présidentielle.
- ***samedi 29 avril*** : de 15h30 à 17h30 : opération Nature propre organisée par Jean-Marc LAGORGETTE. Rendez-vous sur la place.
- ***dimanche 30 avril***, à 11 h, stèle du Pimard à Dormelles : Hommage aux Déportés.
- ***dimanche 7 mai***, de **8h à 19h**, salle du Conseil municipal : 2ème tour de l'élection présidentielle.
- ***dimanche 7 mai, à 15 h***, en l'église de Villecerf, concert de ***Laure Marie MEYER*** organisé par l'E.A.P. : la vie de Thérèse d'Avila mise en musique.
- ***mardi 16 mai***, à 20 h, **au palais des Rencontres de Champagne**, spectacle de théâtre gratuit donné par l'école de Villecerf ***"La grande fabrique des mots"***.
- ***samedi 27 mai. PROQUARTET se produit à Villecerf,*** **en l'église Saint Martin.**
  - 16 h, concert amateur gratuit
  - 17 h, goûter proposé par l'école dans la petite salle annexe
  - 19 h, **CONCERT du TRIO SORA**. Programme ci-joint. **Retenez vos places !!!**

Permanences en mairie

Monsieur le Maire ou ses adjoints vous reçoivent, en mairie, **le samedi de 10h30 à 12h**.

6 mai : **Jacques ILLIEN** 13 mai : **François DEYSSON**

20 mai : **Francine BRENOT-CARNET** 27 mai : ***Souhila CHIDIAC***

Directeur de publication : François DEYSSON - **Rédaction :** Jacques ILLIEN

Les échos du conseil municipal du 27 mars 2017

• Les élus ont adopté le compte de gestion de l'année 2016, dressés par le Trésorier de MORET. Ils ont également adopté le compte administratif de la commune. Les résultats définitifs de l'exercice 2016 se décomposent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	552 262,09	178 612,24
Dépenses	478 539,99	104 818,82
Excédent	73 722,10	73 793,42

Le Conseil municipal a également adopté les budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017, respectivement pour des montants de ***983 679, 85 €*** et ***194 056 €***.

• Une majorité d'élus s'est prononcée pour une pause fiscale, proposée par le Maire, qui se traduira par un gel des taux relatifs à la taxe d'habitation, au foncier bâti et au foncier non bâti. La part communale de ces taux n'augmentera pas cette année. Ils resteront respectivement fixés à 10,48%, 20,96% et 47,70 %, comme en 2016.

• Le Conseil municipal a voté les subventions pour l'année 2017 pour un montant total de 3 825 €, dont 3 000 € attribués au Foyer Rural et 500 € à l'ENVOL.

• Une majorité d'élus s'est prononcée pour une augmentation de 3% des tarifs périscolaires *(cantine et garderie)* pour l'année 2017-2018. Le produit ainsi dégagé par l'augmentation *(environ 1 200 €)* sera affecté à l'achat de matériel pour les Nouvelles Activités Périscolaires qui resteront gratuites pour les parents.

• Les élus ont voté le montant de la redevance pour occupation du domaine public d'électricité due par ENEDIS et les distributeurs d'électricité non nationalisés. Ce montant annuel a été fixé au taux maximum soit 197 €.

• Les nouveaux périmètres des délégations des 4 adjoints ont été validés. Ces délégations sont téléchargeables sur le site de la mairie *(http://villecerf.fr)*.

• Une convention relative aux dépôts sauvages va être signée avec le SMICTOM. L'apport, en déchetterie, des dépôts sauvages sera désormais gratuit en deçà de 20 m³/an. La commune continuera à porter plainte à chaque dépôt. Deux amendes importantes ont déjà été infligées.

• Madame la directrice du Monastère a exprimé sa satisfaction d'avoir été intégrée aux activités liées à la fête du village 2016. Elle a remercié les élus pour leur volonté de l'insérer dans la vie du village.

Une nouvelle secrétaire à la mairie

Après 3 années passées dans notre mairie, Marielle CERVO a demandé sa mutation à la mairie de BUNO-BONNEVAUX, dans l'ESSONNE. Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite dans ces nouvelles fonctions.

Pour la remplacer, une procédure d'embauche a été lancée dès février. Près de 30 candidat(e)s se sont manifesté(e)s et 3 d'entre elles ont été reçues pour un entretien avec le Maire et les adjoints. Aucune ne correspondant suffisamment au profil recherché, les élus ont fait le choix de signer une convention avec Madame Céline TALAMANDIER, auto-entrepreneuse, qui a déjà exercé dans la fonction publique territoriale et qui possède les compétences requises *(budget et personnel notamment)*.

Ayant déjà des engagements avec une autre collectivité, notre nouvelle recrue sera présente en mairie le mercredi et le vendredi toute la journée ainsi que le samedi matin, et ce jusqu'au 30 juin. Du 1er juillet au 31 août, date de fin de la convention, Céline TALAMANDIER sera présente en mairie du lundi au samedi.

En parallèle, une nouvelle procédure d'embauche va être lancée afin d'être en mesure de finaliser un recrutement pour le 1er septembre prochain.

Nous vous remercions de réserver un bon accueil à Madame TALAMANDIER lorsque vous la rencontrerez, au secrétariat de la mairie notamment.

Notre village s'embellit et compte *aussi* sur vous !

La commission Fleurissement s'est mise au travail sous la conduite de Jacques ILLIEN. Elle a soumis ses propositions aux élus qui les ont acceptées.

Deux parterres de fleurs ont été créés. L'un, rue Grande, à côté du transformateur, en venant de Moret, l'autre à l'intersection de la route de Montereau et de Lorrez. La création de ces parterres ainsi que le choix des plantes et la plantation ont été réalisés par les membres de la commission. Ils seront désormais entretenus par nos agents.

Prochainement, un autre parterre sera créé sur le trottoir route de Lorrez, devant chez Madame DUPRE. Les jardinières qui s'y trouvent actuellement seront déplacées et installées sur le trottoir vers les Amis de Karen.

Certains membres ont donné des grès, d'autres ont fourni de la terre mais tous ont donné de leur temps et ont fait profiter notre village de leur expérience et de leurs connaissances des plantes et des fleurs. Nous tenons à remercier, au nom du Conseil, Evelyne et André ETANCELIN, Claude LAZARO, Dominique REFAUVELET, Antonio TAPADAS et Véronique ILLIEN, ainsi que les élus Corinne, Jacques et Jean-Marc.

D'autres actions vont suivre, notamment l'habillage avec du bois de toutes les jardinières ou buses en béton installées, ici ou là, dans la commune. M. NATTIER a accepté de réaliser gracieusement ce travail, la mairie achetant le bois. Nous l'en remercions sincèrement. A l'automne, nous vous appellerons à participer à une journée ***"plantation de bulbes"*** qui fleuriront au printemps prochain.

Cet effort de fleurissement et d'embellissement de notre commune, voulu par certains administrés et par les élus, ne portera ses fruits que si tout le monde y contribue. Avec les beaux jours qui reviennent, nous demandons à chacun d'entre vous de faire un effort en désherbant et en balayant son bout de trottoir ou en taillant ses haies, surtout lorsqu'elles débordent sur les trottoirs. Au vu de ses moyens, la municipalité ne peut pas tout faire ! Votre implication reste le principal gage de réussite de l'embellissement de notre village. Merci à tous !!

Foulée de Moret Seine & Loing

Épreuve au label régional, cette course sur route de 10 km, organisée par Moret Seine & Loing, en partenariat avec l'US Champagne Athlétisme réunit chaque année entre 400 et 500 participants. Son succès tient à son parcours, bucolique et propice à la performance, entre Ecuelles et Champagne-sur-Seine et à son ouverture à un public toujours plus large.

Cette année, la 8ème édition de la Foulée aura lieu le dimanche 21 mai 2017.

Parmi les nouveautés 2017, vous pouvez désormais vous inscrire en ligne à l'adresse ***https://www.protiming.fr/Runnings/detail/3914***

Au stade Paul Hébras de Champagne, deux courses jeunes seront organisées :

- course de 1 km pour les enfants de CP à CM2 *(gratuite)*. Départ à 11h.
- course de 3 km pour les jeunes de 12 à 15 ans *(inscription 3 € et certificat médical obligatoire ou copie de la licence)*. Départ à 11h15

Pour participer à ces courses, une autorisation parentale est obligatoire.

Concours photo MSL en lumière !

Le Service Jeunesse de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing organise un grand concours photo. Vous aimez un endroit particulier de votre commune ? Prenez le en photo et envoyez vos 5 plus beaux clichés au Service Jeunesse et Sports à l'adresse : ***sports@ccmsl.com*** avant le 9 juin 2017.

Les photographies sélectionnées seront mises en valeur, dans des cadres lumineux réalisés par les jeunes en partenariat avec l'association ***"Fées Mains de Saint Ange le Vieil"***. Une exposition sera réalisée lors du Festival Jeunesse et de la Randonnée du Patrimoine. Chaque commune se verra remettre son cadre en janvier 2018.

Renseignements auprès du service Jeunesse et Sports au 01.60.70.28.33.